

**PRESENTATION GENERALE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
(article L 3313-1 du Code général des Collectivités territoriales)**

I - LE BUDGET PRINCIPAL

Le Budget supplémentaire 2022 s'élève, en mouvements réels, à **104 075 250,42 €** de dépenses et à **135 931 336,31 €** de recettes, reprise de résultats incluse.

Dans un contexte économique incertain et marqué par l'inflation, le Budget supplémentaire témoigne du soutien du Département auprès du personnel départemental et des différents publics savoyards :

- la prise de palier du régime indemnitaire prévue en 2024 est anticipée à juillet 2022 ; elle permettra d'atténuer en partie l'impact de l'augmentation du coût de la vie auquel sont confrontés les agents. Cette anticipation impacte le budget 2022 à hauteur de 1 100 000,00 €.
- 602 000,00 € viennent compléter les allocations RSA (32 708 400,00 € au BP 2022) face à une tendance haussière plus marquée que prévu des versements, constatée en début d'année.
- 200 000,00 € viendront soutenir les arboriculteurs et apiculteurs confrontés au gel de 2021 et 100 000,00 € les viticulteurs-pépiniéristes à la suite des intempéries.
- 100 000,00 € pour financer le renouvellement de Respiration jeunesse été 2022.

Mais ce Budget supplémentaire permet également de réaliser quelques ajustements de crédits votés lors du Budget primitif 2022 :

- diverses mesures nationales, principalement d'ordre salarial, impliquent une augmentation des crédits : 1 000 000,00 € pour la prime de revalorisation des salaires du secteur social, 900 000,00 € de dotations complémentaires pour les SAAD des CCAS et CIAS en application de l'avenant 43, 448 000,00 € au titre des revalorisations des grilles des agents de catégorie C...
- des tensions inflationnistes sur les fluides et divers consommables sont apparues depuis le vote du Budget primitif 2022, impliquant des compléments de crédits à hauteur de 700 000,00 € pour le carburant, 150 000,00 € pour les bâtiments et 400 000,00 € pour les petites fournitures du Service du matériel et de la maintenance routière.

Enfin, ce Budget supplémentaire inclut une nouvelle enveloppe dotée de 9 380 000,00 € destinée à financer des participations auprès de SEML ou d'autres partenaires en vue d'investissement en matière d'équipements de tourisme collectif (centres de vacances).

Les résultats dégagés par l'exercice 2021 (46 673 116,12 €) permettent, d'une part de financer l'ensemble des mesures nouvelles et des ajustements de crédits dans un environnement économique inflationniste et d'autre part, d'envisager la réduction du recours à l'emprunt, comme en 2021, à hauteur de 33 000 000,00 €, soit une possibilité de mobiliser un volume d'emprunt au maximum de 26 000 000,00 € (hors emprunt restant à réaliser).

1 - Les dépenses d'investissement et de fonctionnement :

Les dépenses réelles d'investissement inscrites au Budget supplémentaire, après retraitement des écritures de trésorerie et refinancement de la dette, atteignent **76 745 680,56 €**.

L'enveloppe supplémentaire des dépenses d'investissement prévue dans ce budget hors écritures de reprise de résultat s'élève à **24 935 511,57 €** et se répartit majoritairement autour des politiques suivantes :

- la Politique financière : 9 380 000,00 € sont inscrits pour la réhabilitation d'équipements touristiques collectifs sous la forme de participations dans des SEML et un complément de 500 000,00 € pour la prise de participation du Département dans la SEML énergie renouvelable.
- la Politique Infrastructures bénéficie de 9 137 520,89 €, dont 3 047 938,24 € correspondent au lissage d'opérations qui n'avaient pas pu être réalisées en 2021 et reportées sur 2022. Les crédits nouveaux financeront notamment :
 - la protection contre les risques naturels (1 633 800,00 €) et le Fonds d'intervention d'urgence (650 000,00 €), les crédits votés au Budget primitif étant en majorité déjà affectés.
 - les Ouvrages d'art (1 023 673,52 €), afin de répondre à des révisions de prix sur divers marchés et d'engager de nouveaux travaux, comme les murs des Pêcheurs sur la RD 1201 à Viviers du Lac, sur la RD 914 à Ontex et sur la RD 89 à Salins les Thermes.
 - le renforcement de chaussées sur le réseau structurant pour 1 885 000,00 €.
 - les tunnels (401 588,76 €), principalement pour la mise aux normes du Tunnel du Chevril.
- 1 814 228,17 € sont inscrits pour la Politique Education, principalement pour compléter des travaux sur les bâtiments scolaires : 915 000,00 € pour le collège de La Vanoise (mise en conformité handicap et isolation des galeries de liaison), 310 000,00 € pour les travaux de désamiantage et la restructuration du pôle sciences du collège Paul Mougin à Saint Michel de Maurienne, 250 000,00 € pour les travaux de conformité handicap au collège Edmond Rostand de La Ravoire.
- la Politique Moyens augmente ses crédits de 1 104 300,60 € pour financer des travaux non-inscrits au Budget primitif (exemples : abri à sel à Aix les Bains : 500 000,00 €, opération prévue en 2021 mais non lancée et ré-inscrite sur 2022, travaux sur les locaux de la médecine du travail : 435 000,00 €, travaux de sécurisation du parking Tamié : 120 000,00 €...).
Des compléments de lignes de travaux déjà inscrits au Budget primitif 2022 sont également réalisés (chalet Edelweiss à Saint François Longchamp : + 300 000,00 €, restructuration du site de Yenne : 700 000,00 €, installation de bornes électriques : + 200 000,00 €).
Les crédits de certaines opérations dont l'exécution interviendra seulement en 2023 sont annulés (travaux pour le centre d'exploitation de Saint Etienne de Cuines : - 630 000,00 €, centre routier de Challes les Eaux et plateforme : - 290 000,00 €, travaux d'aménagement du hall et de l'accueil au Château sur 2023 : - 180 000,00 €).
- la politique Aménagement du territoire bénéficie d'un ajustement d'enveloppe au niveau des Contrats départementaux (2 400 000,00 €) et d'une réduction de celle relative aux CTS 3^{ème} génération - 1 161 502,00 €).

Un complément de subvention d'investissement pour « Petites villes de demain » est inscrit pour 250 000,00 € pour la Commune de Saint Michel de Maurienne.

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 14 329 569,86 € et se répartissent principalement autour :

- des Politiques sociales, dont les crédits sont ajustés à hauteur de 3 223 013,51 €.
Les allocations RSA (32 708 400,00 € votés au BP) sont augmentées de 602 000,00 € afin de prendre en compte la consommation à la hausse par rapport aux prévisions initiales des crédits des quatre premiers mois de l'année 2022 et la revalorisation des allocations de 1,8 % appliquée depuis avril.
Concernant l'enfance et la jeunesse, est inscrit un complément de 332 500,00 € de subvention pour le Foyer départemental de l'Enfance, afin de financer diverses mesures en faveur du personnel (impact du SEGUR sur les frais de personnel, revalorisation et passage en catégorie B du grade d'aide-soignante / auxiliaire de puériculture, embauche de 2 veilleuses de nuit...) et un autre de 419 000,00 € pour financer l'hébergement MECS y compris pour les MNA, avec notamment le rebasage de la dotation pour l'Association Le Bocage à la suite de la signature du CPOM 2020-2021.

Les secteurs des personnes âgées et personnes handicapées sont également revalorisés, soit 900,000,00 € pour de l'APA à domicile, afin d'intégrer l'extension de l'avenant 43 aux SAAD des CCAS / CIAS et au regard des consommations constatées sur le début 2022, soit 500 000,00 € pour le placement en établissement des personnes handicapées et 212 000,00 € pour les transports scolaires.

- de la Politique Ressources humaines qui enregistre un complément de 2 819 800,00 € pour financer la revalorisation des grilles de catégorie C et du relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique, la prise du palier IFSE (régime indemnitaire) avancée à juillet 2022 au lieu de l'année 2024 et la Prime de revalorisation pour certains agents du secteur social.
- de la Politique financière pour 2 366 493,31 €, comprenant 900 000,00 € de dépenses exceptionnelles et 1 296 000,00 € supplémentaires pour la provision pour le Compte Epargne Temps.
- de la Politique Moyens qui bénéficie d'un complément de crédits de 2 239 468,08 € destinés à financer les tensions inflationnistes sur les carburants (700 000,00 €) et fluides (150 000,00 €) et les pièces détachées sur la flotte de véhicules (400 000,00 €). Des dépenses nouvelles sont également inscrites, soit 597 492,44 € pour la Taxe sur marge due dans le cadre d'une cession immobilière et 235 000,00 € pour diverses études (exemple : audit des SEML...).
- de la Politique Aménagement du territoire avec 1 188 626,91 €, qui procède à des ajustements pour les Contrats départementaux (766 663,00 €), 152 000,00 € pour le Fonds de développement de l'animation locale (532 000,00 € votés au Budget primitif) en soutien aux associations affectées par le COVID.
- de la Politique Education augmentée de 601 849,00 €, pour financer les conséquences de la loi EGAlim et l'augmentation des prix des matières premières pour l'Atelier culinaire et les tensions inflationnistes sur les énergies pour les collèges.

Les dépenses d'investissement et de fonctionnement nouvelles (hors reprise de résultats et écritures de refinancement et de trésorerie) s'élèvent à **38 265 081,43 €**.

2 - Les recettes d'investissement et de fonctionnement :

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **64 338 727,18 €** (hors écritures relatives à la gestion de trésorerie et au refinancement). Ces recettes sont essentiellement composées de la reprise de résultats 2021 pour 75 761 750,32 €.

Les autres recettes d'investissement font l'objet d'un ajustement à la hausse de 21 576 976,86 €, et comprennent principalement un complément de FCTVA de 4 000 000,00 €, des cessions de terrains à Courchevel pour 8 362 360,00 € et la reprise de plusieurs provisions dont la constitution n'était plus justifiée pour 6 635 022,52 €.

Le recours à l'emprunt prévu au Budget primitif (hors restes à réaliser) qui s'élève à 59 000 000,00 €, est réduit de 33 000 000,00 €, soit un recours possible à l'emprunt de 26 000 000,00 € (hors reports).

Les recettes réelles de fonctionnement qui figurent au Budget supplémentaire atteignent **58 592 609,13 €**, dont la reprise de résultats de l'exercice 2021 (54 577 620,68 €).

Les autres recettes inscrites atteignent 4 014 988,45 € et sont composées entre autres de :

- 2 851 541,00 € de CVAE.
- 300 000,00 € d'ajustement de recettes sur les énergies réservées.
- 359 898,00 € de recettes relatives à la Politique personnes âgées, avec principalement 337 000,00 € de subvention de la CNSA venant financer le surcoût de l'extension de l'avenant 43 aux SAAD publics.

Après reprise des reports, le Budget supplémentaire 2022 (écritures réelles et d'ordre) s'équilibre de la manière suivante :

	BP 2022	REPORTS	BS 2022	TOTAL VOTE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	593 733 823,93	13 175 067,14	53 835 134,57	594 558 792,01
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	593 733 823,93	5 270 562,53	53 892 639,13	594 558 792,01
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	193 532 752,54	59 534 005,13	95 221 397,35	383 341 855,02
RECETTES D'INVESTISSEMENT	193 532 752,54	35 532 423,53	119 173 479,21	383 341 855,02
TOTAL DEPENSES	729 289 382,94	72 709 072,27	149 056 531,92	947 908 457,66
TOTAL RECETTES	729 289 382,94	40 802 986,06	177 766 118,34	947 908 457,66

Toutes écritures confondues (réelles et d'ordre), le volume du Budget supplémentaire reports compris s'élève à **218 619 074,72 €**.

II - LES BUDGETS ANNEXES

Les résultats de l'exercice 2021 sont repris au Budget supplémentaire de chaque Budget annexe concerné, conformément à la délibération d'affectation des résultats.

1 - Laboratoire départemental d'analyses vétérinaires

Le Budget supplémentaire 2022 du Budget annexe Laboratoire départemental d'analyses vétérinaires s'élève globalement à **259 628,81 €** en dépenses et en recettes.

2 - Forêts départementales

Le Budget supplémentaire 2022 du Budget annexe Forêts départementales s'élève globalement à **252 732,18 €** en dépenses et en recettes.

3 - Foyer départemental de l'Enfance

Le Budget supplémentaire 2022 du Budget annexe Foyer départemental de l'Enfance s'élève globalement à **403 898,26 €**, et comprend une augmentation de la subvention d'équilibre du Budget principal de 332 500,00 € pour financer diverses mesures en faveur du personnel.

4 - Aéroport Chambéry - Aix les Bains

Le Budget supplémentaire 2022 du Budget annexe Aéroport Chambéry - Aix les Bains s'élève globalement à **193 775,11 €**.

5 - Locations immobilières assujetties à la TVA

Le Budget supplémentaire 2022 du Budget annexe Locations immobilières assujetties à la TVA s'élève globalement à **428 333,72 €** en dépenses et en recettes d'investissement uniquement.

6 - Service Public des Trois Vallées

Le Budget supplémentaire 2022 du Budget annexe Service Public des Trois Vallées s'élève globalement à **12 753 997,48 €** en dépenses et en recettes.